

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01176 Numéro SIREN : 827 502 907 Nom ou dénomination : A+ RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2023 sous le numéro de dépôt 24100

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le		et clos le		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SASU A+RENOVATION 42 Rue Du Général Marbot 93250 Villemomble France		42 Rue Du Général Marbot 93250 Villemomble	
SIRET 82750290700013		24100	
Adresse du principal établissement :			
		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Batiment	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	34 898	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

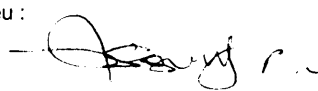
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :		
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Ciel	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société anonyme par actions simplifiée ASM CONSULTING 38 RUE DE LA COMMUNE 93300 AUBERVILLIERS Tél : 0143523333	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 12052023 Lieu : Qualité : Nom du signataire : 

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2023)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					31 796	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>SASU A+RENOVATION</u>										Néant ☐										
Adresse de l'entreprise <u>42 Rue Du Général Marbot 93250 Villemomble</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>2</td><td>7</td><td>5</td><td>0</td><td>2</td><td>9</td><td>0</td><td>7</td></tr></table>												8	2	7	5	0	2	9	0	7
8	2	7	5	0	2	9	0	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2					
1	2																			
1	2																			
										Exercice N clos le										
										<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>2</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	2	
3	1	1	2	2	0	2	2													
ACTIF										Brut										
										1										
										Amortissements-Provisions										
										2										
										Net										
										3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles								010		012									
	Fonds commercial *																			
	Autres *								014		016									
	Immobilisations corporelles *								028	4 056	030	2 624								
	Immobilisations financières * (1)								040		042									
Total I (5)								044	4 056	048	2 624	1 433								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *								050		052								
		Marchandises *								060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes								064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *								068	33 885	070	33 885							
		Autres* (3)								072	10 126	074	10 126							
	Valeurs mobilières de placement								080		082									
	Disponibilités								084	7 185	086	7 185								
	Charges constatées d'avance*								092		094									
Total II								096	51 196	098	51 196									
Total général (I + II)								110	55 252	112	2 624	52 628								
PASSIF										Exercice N										
										1										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120		5 000									
	Écarts de réévaluation								124											
	Réserve légale								126		500									
	Réserves réglementées*								130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table>)								131	132										
	131																			
	Report à nouveau								134		36 448									
	Résultat de l'exercice								136		(81 602)									
	Subventions d'investissement								137											
	Provisions réglementées								140											
Total I								142		(39 653)										
Provisions pour risques et charges								Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166		9 286									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table>)								169	172		82 996								
169																				
Produits constatés d'avance								174												
Total III								176		92 282										
Total général (I + II + III)								180		52 628										
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 641												
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU A+RENOVATION		Néant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	79 901
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	79 901	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	4 344	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	482	
	Rémunérations du personnel*			250	28 025	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	10 002	
	Dotations aux amortissements*			254	208	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	2
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	43 824		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	36 077	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)						
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	112 444	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	5 235	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(81 602)	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	81 602	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 235	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	111 265
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 tredecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	34 898
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	34 898	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SASU A+RENOVATION

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	1 500	462		464		466	1 500	
	Autres immobilisations corporelles	470	916	472	1 641	474		476	2 556	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	2 416	492	1 641	494		496	4 056	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	1 500	552		554		556	1 500	
	Autres immobilisations corporelles	560	916	562	208	564		566	1 124	
TOTAL		570	2 416	572	208	574		576	2 624	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme			⑧	
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du C'GI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>SASU A+RENOVATION</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																																																																	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																																																																											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																																																																		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																																																																																		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																																																																																		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																																																																																																																		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																																																																																		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636																																																																																																																																																																																		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646																																																																																																																																																																																		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656																																																																																																																																																																																		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666																																																																																																																																																																																		
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Autres immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="8"></td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="6"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td></td> </tr> </table> </td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Fonds commercial	681		683									Autres immob. incorporelles	700		705									Terrains	710		715									Constructions	720		725									Inst. techniques mat. et outillage	730		735									Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									Matériel de transport	750		755									Autres immobilisations corporelles	760		765									TOTAL	770		775															<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td></td> </tr> </table>						1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			2				3				4				5				6				7				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																																																																					
		Dotations		Reprises																																																																																																																																																																																							
Fonds commercial	681		683																																																																																																																																																																																								
Autres immob. incorporelles	700		705																																																																																																																																																																																								
Terrains	710		715																																																																																																																																																																																								
Constructions	720		725																																																																																																																																																																																								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735																																																																																																																																																																																								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745																																																																																																																																																																																								
Matériel de transport	750		755																																																																																																																																																																																								
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																																																																								
TOTAL	770		775																																																																																																																																																																																								
						<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td></td> </tr> <tr><td>2</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr><td>7</td><td colspan="2"></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="2">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td></td> </tr> </table>						1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			2				3				4				5				6				7				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																																																	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																																																																										
2																																																																																																																																																																																											
3																																																																																																																																																																																											
4																																																																																																																																																																																											
5																																																																																																																																																																																											
6																																																																																																																																																																																											
7																																																																																																																																																																																											
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																																																																																									
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																																																																											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982																																																																																																																																																																																							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter																																																																																																																																																																																						
Déficits imputés				983																																																																																																																																																																																							
Déficits reportables				984																																																																																																																																																																																							
Déficits de l'exercice				860																																																																																																																																																																																							
Total des déficits restant à reporter				870																																																																																																																																																																																							
III DIVERS																																																																																																																																																																																											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																																																																	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325																																																																																																																																																																																					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327																																																																																																																																																																																					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																																																																																	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326																																																																																																																																																																																					
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																																																																																	
Montant de la TVA collectée										374																																																																																																																																																																																	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	1 102																																																																																																																																																																																
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																																																																	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																																																																	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																																																																	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Designation de l'entreprise : SASU A+RENOVATION				Néant ☐ *	
01012022		31122022		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.				133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	79 901
Effectifs au sens de la CVAE *				023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	du	01012022	160 au 31122022
Date de validation				160	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 2 7 5 0 2 9 0 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A+RENOVATION

ADRESSE (voie) 42 Rue Du Général Marbot

CODE POSTAL 93250

VILLE Villemonble

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MLE Nom patronymique MOISI Prénom(s) ANISOARA

Nom marital MOIS % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 14121983 N° Département 99 Commune NEGRETI Pays RO

Adresse : N° 42 Voie RUE DU GENERAL MARBOT

Code Postal 93250 Commune VILLEMOMBLE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

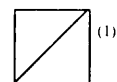
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 2 7 5 0 2 9 0 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A+RENOVATION

ADRESSE (voie) 42 Rue Du Général Marbot

CODE POSTAL 93250 VILLE Villemomble

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A+RENOVATION

42, rue du général Marbot
93250 VILLEMOMBLE

SASU au capital de 5 000 euros
RCS 827 502 907

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée constatant que l'exploitation de l'exercice s'est soldée par un résultat déficitaire de 81 602 euros propose de l'affecter ainsi qu'il suit :

Sur proposition du gérant, elle décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- report à nouveau 81 602 euros

Ainsi qu'il a été rappelé par le gérant dans son rapport présenté à l'assemblée, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice précédent.

RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée constatant que l'exploitation de l'exercice s'est soldée par un résultat déficitaire de 81 602 euros propose de l'affecter ainsi qu'il suit :

Sur proposition du gérant, elle décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- report à nouveau 81 602 euros

